

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL

DU 16 DECEMBRE 2021

Les conseillers municipaux légalement convoqués le 6 décembre 2021 se sont réunis ce jour à 20 h 30, sous la présidence de François TURCIN, adjoint.

Présents : Olivier SAVARY, Philippe SODOYER, Xavier RATTE (adjoints), Sylvie SEGAULT, Lucia DA SILVA PINHO, Bruno DI-BLAS, Luc NOLET, Pierrick LAROCHE, Yannick VILLEDIEU,

Absents représentés : Damien GAUTHIER (pouvoir donné à François TURCIN) ; Bruno ZAROS (pouvoir donné à Sylvie SEGAULT), Florence CHAMON (pouvoir donné à Olivier SAVARY) ; Emilie SEGUINOT (pouvoir donné à Philippe SODOYER)

Absents: Christian RAPOSO DO CARMO (excusé),

Secrétaire de séance : Sylvie SEGAULT

A l'ouverture de la séance, François TURCIN présente les excuses du Maire qui, cas contact à la Covid-19, n'assistera pas à la réunion par précaution.

Le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 9 novembre 2021 est adopté à l'unanimité.

François TURCIN rappelle ensuite la délibération prise lors de la dernière réunion :

- délibération n° 2021-36 : convention financière avec le SDEY pour la pose de 8 prises pour les guirlandes.

Point n° 1 - décision modificative n° 2 du budget de la commune pour 2021 - délibération n° 2021-37

François TURCIN rappelle que le budget de la commune est notamment composé du chapitre 014 (atténuation de produits). Les opérations enregistrées dans ce chapitre correspondent à une recette encaissée par la commune qui doit être reversée pour tout ou partie.

Dans ce chapitre figurent :

- le compte 7391172 (dégrèvement de taxe d'habitation sur les logements vacants) : 148 € versés en 2020 et 148 € inscrits au budget pour 2021

- le compte 739221 (FNGIR : Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources) : 51 470,00 € versés en 2020 et 51 470,00 € inscrits au budget pour 2021

- le compte 739223 (FPIC : Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communes) : 8 789,00 € versés en 2020 et 8 789,00 € inscrits au budget pour 2021

Il s'avère, après vérification du tableau des prélèvements de fiscalité parvenu dernièrement en Mairie, qu'il manque 762 € sur le compte 739223.

Sur proposition de François TURCIN et après délibération, les membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité la décision modificative suivante :

- compte 022 (dépenses imprévues) : - 762,00 €
- compte 739223 (FPIC) : + 762,00 €

Point n° 1 bis - Décision modificative n° 3 du budget de la commune pour 2021 - délibération n° 2021-38

François TURCIN rappelle que la commune a vendu la parcelle cadastrée section ZH n° 205 à la Communauté de Communes pour la somme de 30 415,27 €. Pour pouvoir encaisser cette somme, il faut inscrire le montant au compte 024 en recettes d'investissement.

Sur proposition de François TURCIN et après délibération, les membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité l'inscription de la somme de 30 415,27 € au compte 024 en recettes d'investissement.

Point n° 2 - Recensement de la population

M. François TURCIN rappelle aux membres du Conseil Municipal que le recensement de la population de MALIGNY sera effectué du 20 janvier au 19 février 2022. M. le Maire en sera le coordonnateur communal et les deux personnes qui ont accepté d'être agents recenseurs sont Mmes Mireille BONNET et Nadine BERNAGE. Une annonce sera diffusée au début de 2022 sur Panneau Pocket et des informations seront distribuées aux habitants.

Pour contribuer au financement de l'opération, l'INSEE versera à la commune la somme forfaitaire de 1 549 €. François TURCIN se fait l'écho de M. le Maire en informant les membres du Conseil Municipal qu'il ne sollicite aucune rémunération en tant que coordonnateur communal. Il propose de répartir la somme entre les deux agents recenseurs.

Point n° 3 - Révision du PPRr (Plan de Prévention des Risques de ruissellement du Chablisien)

Suite à la dernière réunion du Conseil Municipal, les remarques ont été transmises à la DDT qui les a toutes jugées justifiées et pertinentes. Après prise en compte, la carte des aléas a été modifiée. François TURCIN salue la concertation avec laquelle cette procédure a été menée et qui a conduit à la prise en compte sans souci de toutes les demandes de modifications.

Questions et informations diverses

1 - Philippe SODOYER informe les membres du Conseil Municipal que la commune a enregistré **11 naissances** pour cette année et il propose, comme les années précédentes, d'offrir une sortie de bain brodée au prénom du bébé. La somme par objet est de 60 €. Cette proposition est accueillie favorablement. Si les cadeaux ne peuvent pas être offerts lors de la cérémonie des vœux de la municipalité dont l'organisation est soumise aux conditions sanitaires, ils seront apportés dans les foyers des nouveaux nés.

2 - Philippe SODOYER indique que les **boules lumineuses** ont été livrées mais malheureusement après le passage de l'entreprise à laquelle il a été fait appel pour la pose des illuminations. Certaines ont toutefois pu être mises en place en interne.

3 - Xavier RATTE informe de l'**annulation de la fête de Noël**, initialement prévue pour le 29 décembre. En effet, les circonstances sanitaires appellent à la prudence et l'absence de ventilation suffisamment efficace dans la salle du Caveau ont conforté les membres de la commission dans leur prise de décision d'annulation. Cette annulation, en dehors de toute interdiction prononcée au niveau gouvernemental, équivaut à une rupture de contrat et la commune est en discussion avec l'artiste retenue pour tenter de trouver un compromis. Lucia DA SILVA PINHO déplore cette annulation d'autant que les enfants conviés à cette fête sont ceux qui se rencontrent à l'école et que les risques de contamination ne lui semblent pas plus importants. Luc NOLET insiste sur la nécessité d'une ventilation dans la salle du Caveau. Bruno DI BLAS évoque la possibilité de solliciter la commune voisine de LIGNORELLES, membre du SIVOS, pour obtenir l'autorisation d'utiliser sa salle des fêtes. Yannick VILLEDIEU se déclare favorable à cette possibilité et propose d'inviter les enfants de LIGNORELLES à la fête. Bien que partant de la très louable intention de ne pas priver les enfants une 2^{ème} année consécutive de la fête de Noël, cette solution ne peut pas être retenue. En effet, la fête de Noël telle qu'elle est traditionnellement organisée, l'est à destination de tous les enfants du village qui ne sont pas forcément les mêmes que ceux de l'école. De plus, Xavier RATTE évoque le fait que les bénévoles du Comité des Fêtes, pour les mêmes raisons que la municipalité, a décidé de ne pas prévoir de moment festif pour les enfants les plus âgés.

4 - Philippe SODOYER informe les membres du Conseil Municipal que la commission a évoqué l'opportunité de prévoir un cadeau pour les **personnes conviées qui n'ont pas participé au banquet offert par la municipalité**. Ce point n'ayant pas fait l'objet d'une inscription à l'ordre du jour, François TURCIN invite les membres de la commission à travailler sur ce dossier et ce point sera débattu lors du prochain Conseil Municipal.

5 - Luc NOLET indique que la **plaque commémorative présente au Monument aux Morts**, de par sa forme inclinée, est fortement exposée aux aléas climatiques et que les inscriptions ne sont plus lisibles. Un devis de réfection sera sollicité auprès d'une entreprise.

6 - Pierrick LAROCHE signale un **gros pot de fleurs endommagé** rue des Coteaux Fleuris. L'employé communal a été averti et a procédé à son enlèvement.

7 - Luc NOLET alerte sur la présence **d'une souche à la sortie du pont de Picardie** qui empêche un bon écoulement des eaux.

Bruno DI BLAS profite de cette intervention pour rebondir sur le nécessaire **entretien du ru des Vaurelaines** par les propriétaires riverains. Devant la complexité, pour les habitants, de

connaître la nature des travaux à effectuer, Olivier SAVARY propose que la commune fasse appel à une entreprise pour obtenir un devis. Il évoque ensuite la possibilité, sous réserve de l'accord de la municipalité et des personnes concernés, de refacturer le montant des travaux entre chaque propriétaire en fonction du linéaire concerné. Cette proposition est accueillie très favorablement.

8 - Bruno DI BLAS déplore des **dépôts récurrents de déchets sur une propriété privée** et regrette qu'aucune démarche n'ait été entreprise contre la personne responsable. Xavier RATTE évoque l'apposition prochaine d'un container à verres à proximité du cimetière, en espérant que cela apporte une solution satisfaisante.

9 - François TURCIN évoque les travaux de **réfection des trottoirs** rue du Temple, rue de la Mairie et une partie dans la rue des Ecoles, en béton désactivé. Interrogé par Luc NOLET sur la partie des trottoirs au bout de la Halle qui aurait également nécessité une réfection, François TURCIN précise que ces travaux seront intégrés lors de la programmation d'une autre tranche de travaux. Concernant les travaux commandés sur des chemins communaux, l'entreprise retenue ne pouvait pas intervenir lors de la période des vendanges et que par la suite les conditions climatiques n'étaient pas favorables. Les travaux devraient pouvoir être effectués au début de l'année 2022. Il en est de même pour le broyage des cailloux. La commission voirie se réunira dans le courant de la semaine prochaine.

Des travaux ont été effectués devant chez une habitante de la Grande Rue qui avait signalé des infiltrations d'eau dans sa cave lors de fortes pluies. Les joints des trottoirs avaient été refaits mais le problème a persisté. Une partie du bitume a été grattée puis refaite et, depuis ces travaux, le problème est atténué mais pas totalement solutionné. La personne a été invitée à prendre contact avec son assurance pour qu'un expert soit mandaté pour rechercher les causes de ces infiltrations et à qui incombent les travaux nécessaires.

10 - Olivier SAVARY précise qu'en raison du contexte sanitaire, l'architecte n'a pas pu se déplacer pour prendre connaissance du projet envisagé sur la Maison Brovadan. Les rendez-vous ont été reportés à plusieurs reprises, un nouveau sera programmé tout début 2022 notamment pour étudier la faisabilité d'un gîte dans la maison Brovadan.

11 - Notre coiffeuse a déploré des fuites aux fenêtres. Des travaux ont été réalisés par une entreprise et tout est rentré dans l'ordre. Elle a procédé au changement de radiateurs. François TURCIN relate le fait que le début d'activité de ce nouveau commerce du village dépasse les prévisions et s'en félicite.

12 - François TURCIN évoque la prochaine Saint Vincent qui sera organisée à FLEYS. Le village sera fermé à la circulation et des déviations seront mises en place, dont certaines passeront par MALIGNY. Une nouveauté sera testée lors de cette édition 2022 : moyennant la somme de 10 €, il sera possible de déguster 5 verres de 4 cl chacun (2 Chablis et 3 premiers crus des millésimes 2014 à 2019), sans choix des appellations.

Pierrick LAROCHE profite de cette intervention pour signaler que le Comité de Saint Vincent de MALIGNY a décidé de maintenir la messe et le vin d'honneur sans banquet. Les dates du 22 ou du 29 janvier 2022 ont été évoquées.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 h 15.